

COMITE ETHIQUE du 13 octobre 2020

« Soins et Éthique »



► MOTIF DE LA SAISINE

Soins et éthique : Positionnement en cas de refus de soins par un usager :

- par conviction religieuse : les témoins de Jéhovah refusent les transfusions sanguines par exemple
- par choix : un ado refuse de prendre ses médicaments malgré son ordonnance médicale
- Et un adulte sous protection ?

► AVIS DU COMITE D'ETHIQUE

La réflexion du comité éthique s'est centrée sur des refus de soins rencontrés au sein des structures de l'association ayant des origines diverses.

Refus notamment pour :

- Motifs religieux
- Traitements à effets indésirables
- Incompréhension du besoin de soin
- Déni du besoin de soin
- Libre choix

Le droit apporte des réponses en matière de refus de soin lorsque la question vitale est engagée.

Au-delà des situations présentant un risque vital, le refus de soin génère des tensions éthiques appelant des réponses visant un accompagnement individuel et collectif bienveillant et de qualité. Chacune de ses réponses sera adaptée aux capacités de compréhension de la personne accompagnée et de son entourage.

Suivent quelques principes faisant consensus au sein du comité éthique. Ils sont transverses aux différents types de publics et de dispositifs de l'association.

Premier principe : la cohérence institutionnelle

La question du refus de soin n'est pas l'exclusive du personnel soignant. L'ensemble des professionnels est impliqué dans cette problématique. Les réponses à apporter reposent ainsi sur une cohérence institutionnelle.

Deuxième principe : l'alliance thérapeutique.

La réponse à un refus de soin ne peut se situer exclusivement dans la recherche du consentement aux soins proposés. Une recherche de consensus avec la personne, en tant que sujet, s'opère en explicitant ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Cette démarche s'inscrit dans la durée et fait partie intégrante du projet d'accompagnement de la personne. L'éducation thérapeutique, dans un cadre collectif ou individuel, peut en constituer un levier.

Troisième principe : la question de l'individualisation dans un cadre collectif

Sous réserve de la recherche d'alternatives aux soins proposés, l'acceptation du refus de soin trouve une limite dans la compatibilité entre libre choix individuel et respect de la vie collective.